ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Indemnisation des victimes

Question écrite n° 39786

Texte de la question

M Jean Gougy attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le fait que, malgre la multiplication des lois et des institutions protegeant les citoyens contre divers risques, faisant des Francais les citoyens les mieux proteges du monde, un certain nombre de nos compatriotes peuvent se retrouver sans garantie. Ainsi, le systeme protegeant les victimes de la criminalite peut paraitre imparfait. Lorsque la justice retrouve l'agresseur et le condamne, celui-ci devient le plus souvent insolvable puisqu'il est en prison, et rien n'est prevu pour permettre l'indemnisation de la victime. Il lui demande s'il ne serait pas souhaitable d'ameliorer la legislation en la matiere.

Données clés

Auteur : M. Gougy Jean
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 39786
Rubrique : Delinquance et criminalite
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1942